

Au terme de l'année sacerdotale

Eglise de Nîmes : *L'année sacerdotale est terminée. Qu'aimeriez-vous en retenir ?*

Mgr Robert Wattebled : Grâce à de multiples initiatives, beaucoup ont pu s'interroger sur la place des prêtres dans les communautés chrétiennes, au service de l'Évangile dans la vie des hommes. Nombreux sont certainement aussi celles et ceux qui ont prié avec ferveur pour les prêtres, pour leur sanctification ainsi que pour les vocations. Puissions-nous donc entretenir l'impulsion donnée par cette année sacerdotale ! Retenons-en le thème : « Fidélité du Christ, fidélité du prêtre ». J'ajoute une suggestion : nous pourrions relire régulièrement ce que le Concile Vatican II nous enseigne sur la vocation des prêtres à la sainteté, sur l'unité de vie à rechercher, sur la fidélité à l'Église inséparable de la fidélité au Christ, sur le célibat pour le royaume des cieux, sur l'attitude à l'égard des biens terrestres, etc... (cf. *Ministère et vie des prêtres* chapitre 3)

Avec les affaires de pédophilie, l'Église a connu une véritable tourmente au cours de l'hiver. Pensez-vous que ces événements auront des conséquences durables ?

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit et réalisé à propos de la lutte contre la pédophilie. La brochure de 2002, réalisée à la demande des évêques de France, devrait prochainement être réactualisée et à nouveau diffusée. Face aux affaires révélées cet hiver, certaines personnes ont manifesté une confiance renouvelée aux prêtres qu'elles connaissent. Chez d'autres, les répercussions sont plutôt négatives. Le prêtre n'est pas ou n'est plus sur un piédestal et on ne craint pas de formuler des critiques à son égard. La question peut même devenir préoccupante et délicate quand un ou plusieurs laïcs ont des éléments sérieux mettant en cause un prêtre. Comment peuvent-ils aborder la question avec lui ? Ou avec tel ou tel de ses confrères ? Et encore avec les responsables du diocèse ? Il ne s'agit certes pas de voir le mal partout... Il convient aussi d'intervenir à temps quand on le peut. Ce que l'Évangile dit de la correction fraternelle est de cet ordre (cf. Mt 18, 15-17). En toute hypothèse, cela vaut mieux que d'alimenter des rumeurs.

Certains ont remarqué que l'on parle maintenant davantage du prêtre au singulier alors qu'il y a quelques années on parlait plutôt des prêtres, au pluriel, comme dans le décret conciliaire « Ministère et vie des prêtres »...

Il est clair que le sacerdoce est de nature communautaire. L'affirmation de Jean-Paul II dans l'Exhortation *Pastores dabo vobis* (N° 17) a été reprise par Benoît XVI dans sa lettre aux prêtres du 16 juin 2009 pour l'ouverture de l'année sacerdotale.

C'est une réalité profonde, d'ordre sacramentel. Jésus a livré sa vie pour rassembler les enfants de Dieu dispersés. Comment pourrait-on prétendre exercer le ministère en son nom tout en cultivant l'isolement ou en s'arc-boutant sur des « pouvoirs » conçus à la manière des pouvoirs des puissants de ce monde ?

Si la réalité profonde est incontestable, en revanche, les représentations courantes doivent être révisées régulièrement ! Ainsi, qu'elle bénéficie ou non de la présence d'un prêtre résidant, aucune paroisse ne peut se suffire à elle-même. Un diocèse

n'est pas non plus une fédération de paroisses. Sans doute faut-il prendre davantage en considération le lien entre le ministère de l'évêque et celui des prêtres. Les prêtres ensemble avec l'évêque sont au service de l'ensemble du diocèse. Au fond, nous avons beaucoup à retenir encore de l'enseignement de Vatican II sur l'Eglise diocésaine : « Un diocèse est une portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium il en soit le pasteur ; ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Evangile et à l'Eucharistie, constitue une Eglise particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. » (Décret sur la charge pastorale des évêques, n° 11)

Considérer le diocèse comme une juxtaposition ou une fédération de paroisses conduit à confondre le ministère du prêtre avec la mission du curé, en oubliant les autres missions possibles et qui apparaissent dès lors comme secondaires. En revanche, si l'on considère le diocèse dans son ensemble, il apparaît que le ministère des prêtres s'exerce dans des formes variées car tous ne sont pas curés. De plus, la spécificité du ministère des diacres apparaît alors davantage car la dimension diaconale de la vie du diocèse n'est pas enfermée dans le cadre paroissial.

le 29 juin 2010